



Secrétariat

ST/IC/1997/3
7 janvier 1997

CIRCULAIRE

Circulaire du Sous-Secrétaire général à la gestion des ressources humaines

Destinataires : Les fonctionnaires du Secrétariat

Objet : INDEMNITÉS POUR ENFANTS À CHARGE ET POUR PERSONNE INDIRECTEMENT À CHARGE PAYABLES AUX ADMINISTRATEURS ET FONCTIONNAIRES DE RANG SUPÉRIEUR ET AUX AGENTS DU SERVICE MOBILE*

1. Se fondant sur la recommandation formulée par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) dans son vingt-deuxième rapport annuel¹, l'Assemblée générale a approuvé, par sa résolution 51/216 du 18 décembre 1996, un relèvement du montant des indemnités pour enfants à charge et pour personne indirectement à charge payables aux administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur. Celui-ci passera de 1 400 à 1 510 dollars et de 500 à 540 dollars par an, respectivement, à compter du 1er janvier 1997.

2. L'Assemblée générale a également approuvé la recommandation de la CFPI tendant à relever dans les mêmes proportions les indemnités pour enfants à charge et pour personne indirectement à charge dans les pays où le montant payable est calculé en monnaie locale. On trouvera annexée à la présente circulaire la liste des pays concernés et, en regard, les montants en monnaie locale applicables à compter du 1er janvier 1997.

3. Comme le veut la pratique établie, le nouveau montant de l'indemnité pour enfants à charge s'appliquera aussi aux agents du Service mobile à compter du 1er janvier 1997.

* Manuel d'administration du personnel, No 3380 de l'Index.

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante et unième session, Supplément No 30 (A/51/30), par. 198 et 200.

ANNEXE

Montant en monnaie locale de l'indemnité pour enfants à charge et
de l'indemnité pour personne indirectement à charge payables dans
certains pays

(Entrée en vigueur : 1er janvier 1997)

Pays	Monnaie	Montant annuel de l'indemnité pour enfants à charge	Montant annuel de l'indemnité pour personne indirectement à charge
Allemagne	Deutsche mark	3 540	1 270
Autriche	Schilling	24 656	9 108
Belgique	Franc belge	61 247	19 588
Danemark	Couronne danoise	11 512	3 328
France	Franc français	8 849	2 936
Guyane française	Franc français	8 849	2 353
Irlande	Livre irlandaise	999	327
Japon	Yen	347 907	158 050
Luxembourg	Franc luxembourgeois	61 247	19 555
Monaco	Franc français	8 849	2 936
Pays-Bas	Florin néerlandais	3 902	1 329
Suisse	Franc suisse	2 935	1 308
États-Unis et reste du monde	Dollar des États-Unis	1 510	540
